

Procès-verbal n° 28

de la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 22 juin 2022 à 19h30 aux Mines-de-Sel, Le Bouillet, à Bex

Présidence : M. Baptiste Guérin

Excusés : Mmes et MM. Anne Bielman, Anna Russo, Lisa Pontiggia, Laure-Reine Tabac, Reynold Cherix, Jean-Michel Koehler

Absent : Mme Rosane Kapela

1. Appel

Avec 52 membres présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Après avoir souhaité la bienvenue à la Municipalité, aux conseillers et conseillères ainsi qu'à la presse et au public, M. le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation de Monsieur Olivier Rouvé, nouveau conseiller communal
5. Rapport des commissions
 - 5.1. Sur le préavis n° 2022/09 Plan d'affectation « Grande Fontaine » et son règlement d'application
Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme Gaëlle Valterio*
 - 5.2. Sur le préavis n° 2022/11 Installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire
Rapporteur pour les commissions ordinaire et finances *Mme Marielle Kohli*
6. Examen de la gestion et des comptes
 - 6.1. rapport de la commission de gestion, *Mme Carole Guérin*
 - 6.2. réponses de la Municipalité aux vœux et observations,
 - 6.3. examen des motions en suspens,
 - 6.4. rapport de la commission des finances, *M. Christophe Barbezat*
 - 6.5. approbation de la gestion et des comptes.
7. Nomination du Bureau du Conseil pour 2022-2023
 - 7.1. du (de la) Président(e),
 - 7.2. du (de la) 1^{er} Vice-Président(e),
 - 7.3. du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e),
 - 7.4. des scrutateurs,
 - 7.5. des scrutateurs suppléants.

8. Motions, postulats, interpellations
 - 8.1. Postulat de Mme la conseillère Fabienne Lauber, du groupe « Les Verts », intitulé « Manifestations publiques et vaisselle consignée »
 - 8.2. Postulat de M. le conseiller Philippe Sarda, du groupe PLR, intitulé « Le bon accueil »
 - 8.3. Postulat de M. le conseiller Philippe Sarda, du groupe PLR, intitulé « Bex-a-t-elle déposé les plaques ? »
9. Communications de la Municipalité
10. Vœux et demandes de renseignements

2. Communications du Président

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- la Municipalité en accompagnement des préavis discutés dans cette séance ainsi que les rapports y relatifs ;
- M. le conseiller Tristan Matile annonçant sa démission au Conseil communal pour le 30 juin 2022.

Il informe l'assemblée avoir reçu des invitations et participé à :

- la journée de visite de la COGES, le 21 mai dernier ;
- à la représentation de la pièce « A vous de jouer » des Compagnons de Duin ;
- à la soirée annuelle du Muguet ;
- à un repas de soutien le 3 juin à l'UCI pour l'étape du Tour de France qui se déroulera dans la région ;
- le 11 juin en compagnie de la Municipalité à la journée des communes organisée par l'UCV ;
- à l'assemblée générale de l'Association Croch'cœur, le 15 juin ;
- à la réception des nouveaux habitants le 16 juin.

Il s'est fait remplacer par M. le Vice-Président Philippe Sarda pour le concert de l'Harmonie du Chablais le 14 mai 2022 ainsi que pour les championnats romands GR organisés par la SFEP les 20 et 21 mai 2022.

Il a également eu le plaisir d'accueillir, avec M. le Syndic, l'Union Instrumentale pour la traditionnelle Diane de l'Ascension.

D'ici la fin de ce mois, il se rendra encore :

- à l'assemblée générale de la SIC le 23 juin ;
- à l'anniversaire des 120 ans du FC Bex, le samedi 25 juin.

La passation de pouvoirs a été agendée le 30 juin prochain.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2022

Le procès-verbal n° 27 de la séance du 11 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Assermentation d'un nouveau conseiller

Suite à la démission de M. Yves Cosandey, un nouveau conseiller doit être assermenté. Il s'agit de M. Olivier Rouvé, 1^{er} viennent-ensuite pour le groupe PLR.

M. le Président invite M. Olivier Rouvé à venir devant l'assemblée. Il donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal.

M. Olivier Rouvé lève la main droite et répond « Je le promets ».

Le nombre de conseillers présents se porte désormais à 53 pour la suite des débats.

5. Rapport des commissions

5.1 Sur le préavis n° 2022/09 Plan d'affectation « Grande Fontaine » et son règlement d'application

Mme la conseillère Gaëlle Valterio donne lecture du rapport établi pour la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Le règlement est d'abord passé page par page.

Page 1 : pas de remarque

Page 2 : pas de remarque

Page 3 : pas de remarque

Page 4

M. le conseiller Bernard Pulfer est surpris de la position de la Commission ordinaire tendant à ne pas modifier le règlement concernant l'allumage des lampadaires jusqu'à minuit. Le fait de stipuler qu'il n'est pas possible d'allumer les lampadaires à partir de 22h00 permettrait des économies d'énergie et monétaires... et donc également moins de pollution y compris lumineuse.

Il dépose donc un amendement, au nom du groupe « Les Verts » visant à modifier l'article 3.6 al. 4 du règlement de la manière suivante : *En dehors de l'éclairage permettant d'assurer la sécurité, l'éclairage dans l'aire de parc doit être supprimé **entre 22h00 et 6 heures du matin**, sous réserve de points lumineux déclenchés par détection de mouvement.*

M. le municipal Michael Dupertuis remercie le groupe « Les Verts » pour cette proposition, mais il invite cependant le Conseil à refuser cet amendement. La modification demandée va à l'encontre d'un règlement bien établi entre L'EMS, la commune et les différentes parties prenantes.

Il soulève également que ce règlement va dans le sens du projet du plan directeur de l'éclairage public actuellement à l'étude et estime qu'il est prématuré de mettre de telles réserves avant la finalisation de ce plan directeur qui prendra en compte tous les besoins et qui sera naturellement soumis à approbation.

L'amendement tel que proposé est refusé par 31 non, 17 oui et 2 abstentions.

Page 5 : pas de remarque

Page 6 : pas de remarque

Page 7 : pas de remarque

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 48 oui et 1 abstention

- d'adopter le plan d'affectation « Grande Fontaine » et son règlement d'application tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 2 au 31 mars 2022 ;
- d'adopter la proposition de réponse aux opposants et de lever l'opposition formée par Madame et Monsieur Coquoz ;
- de valider la proposition de réponse à l'observation de l'ATE visant à exiger la réalisation d'un plan de mobilité d'entreprise qui soit intégré à la demande de permis de construire du projet.

5.2 Sur le préavis n° 2022/11 « Installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire »

Mme la conseillère Marielle Kohli donne lecture du rapport commun établi pour les commissions ordinaire et des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la conseillère Carole Guérin s'interroge, de quel droit la Municipalité n'a pas passé par une procédure de mise à l'enquête complète pour ce projet. Selon l'article 68a, al. 2, lettre c du Règlement LATC, seules les constructions et installations mises en place pour une durée limitée (3 mois au maximum) peuvent être dispensées d'enquête.

M. le municipal Jean-François Cossetto indique que, sur le fond, Mme la conseillère Carole Guérin a raison mais qu'au vu de l'urgence de la situation pour enclasser les élèves au mois d'août, la Municipalité a accéléré le processus. Le voisinage direct a cependant été consulté.

Mme la conseillère Carole Guérin demande quelle serait la position de la Municipalité si une telle situation se présenterait pour un propriétaire privé.

M. le municipal Michael Dupertuis soulève que le propriétaire majoritaire qui pourrait s'opposer à ce projet est la Commune. Dans l'urgence, la Municipalité a privilégié la voie des signatures pour les autres propriétaires.

Il relève qu'à ce jour, une signature est encore en attente. Au cas où elle ne serait pas obtenue, une mise à l'enquête serait donc indispensable. Les éventuelles oppositions seraient ensuite levées s'agissant d'un bien d'utilité publique.

Concernant le point 3 du préavis (Plan Financier), Mme la conseillère Valentine Moreillon demande quels sont les éléments compris dans le montant de fr. 25'000.00 (poste Mobilier et tableau).

M. le municipal Jean-François Cossetto précise que ce poste comprend tous les éléments fixes au bâtiment (affichage numérique, armoires fixes).

Mme la conseillère Valentine Moreillon remercie le municipal Jean-François Cossetto pour sa réponse et demande si on a une idée du prix du mobilier pour l'aménagement des classes et si plusieurs offres ont été demandées.

Mme la municipale Carmen Dubois précise que, dans l'urgence également, une seule offre a été demandée pour le mobilier. Une confirmation auprès de l'entreprise Embru a été faite concernant le mobilier pour les élèves et enseignants, soit un montant de fr. 43'280.85. Ce matériel pourra être livré pour la rentrée.

M. le conseiller Philippe Sarda est surpris que l'on parle d'urgence alors qu'on sait depuis le mois d'octobre qu'il y aura des élèves supplémentaires, nécessitant la création de classes supplémentaires. Il estime donc dommage de prendre le Conseil en otage et de ne pas lui donner la possibilité d'étudier ce projet plus finement, notamment la question d'un éventuel achat de ces containers en lieu et place de la location.

M. le municipal Jean-François Cossetto n'est pas d'accord avec les propos avancés par M. le conseiller Philippe Sarda. Les informations sur les classes supplémentaires ont été transmises fin janvier 2022. D'autre part, il relève qu'à ce jour, seule une réservation de ces containers a été effectuée sous condition de l'acceptation du Conseil. Ce dernier a donc tout loisir de refuser ce préavis.

M. le conseiller Philippe Sarda remercie M. le municipal Jean-François Cossetto pour les précisions données. Il estime tout de même que le Conseil est pris en otage car on ne peut pas laisser des élèves dans la nature à la rentrée du mois d'août. Le seul choix est de dire oui et le Conseil n'a pas forcément le temps et la possibilité d'étudier la meilleure solution par rapport à la location ou l'achat de ces containers.

Mme la conseillère Carole Guérin demande quelle est l'option prise en cas de refus du préavis par le Conseil communal.

M. le municipal Jean-François Cossetto précise que l'achat de ces containers a été étudiée, envisagée et analysée. Le contrat conclu en 2020 a été fait sur une durée de trois ans. Compte tenu des informations en sa possession, les containers déjà en place ne seront vraisemblablement plus dans les normes, donc plus difficiles à replacer, raison pour laquelle l'option de l'acquisition a été écartée. Il précise également que ce ne sont pas des containers simples avec quatre faces et un toit, ce sont des modules acquis en fonction des besoins.

Ces modules devraient être revendus en blocs car ils n'ont pas forcément quatre côtés, ce qui est naturellement plus difficile.

Mme la municipale Carmen Dubois indique que si le Conseil communal refuse le préavis, le corps enseignant devra jouer au Tétris pour placer tous les élèves dans les classes existantes.

M. le Syndic soulève qu'il y a deux ans, la décision d'installer des containers s'était faite sans préavis et sans mise à l'enquête. Cette fois ci, certes il n'y a pas eu de mise à l'enquête, mais un préavis a été déposé !

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Bex décide par 42 oui, 4 non et 4 abstentions

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire ;
- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 120'200.-- ;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 120'200.-- sous la rubrique « mobilier », compte 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 12'020.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021 ;
- de prendre note que le montant mensuel de location des classes se montant à fr. 6'580.-- sera intégré dans le budget 2023 sous la rubrique 501.3161.511 « Portacabine Pré-de-la-Cible – Loyers des locaux scolaires » ;
- d'autoriser un dépassement du budget 2022 de fr. 26'320.-- au compte 501.3161.511 pour 4 mois de location.

6. Examen de la gestion et des comptes

6.1 Rapport de la commission de gestion

Étant donné que tous les membres du Conseil communal ont reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, M. le Président propose de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion générale est ouverte.

La parole n'étant pas demandée et la discussion est terminée.

6.2 Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

M. le Président rappelle la procédure appliquée. Les vœux et observations sont lus par la Présidente de la commission de gestion, M. le Président lit les réponses de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion. Les vœux et observations ne sont pas soumis au vote du Conseil. Seule des prises de position sont possibles.

Vœu N° 1 :

Les archives communales sont conservées dans un abri de protection civile. La commission demande que la Municipalité adresse une requête à la Protection civile vaudoise pour solliciter un changement d'affectation en vue de le classer en abri de protection des biens culturels.

Réponse :

La Municipalité a décidé, il y a plusieurs années déjà, de privilégier la population plutôt que les biens culturels. Il n'est en effet pas question de priver une partie des habitants de la commune de la place en abri protégé à laquelle ils ont droit. En conséquence, elle a admis que les archives seraient déplacées en cas de nécessité. Pour répondre au souci de la commission de gestion, elle étudiera le meilleur moyen de conserver ces archives en cas d'évacuation.

La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Carole Guérin donne lecture de la prise de position de la COGES sur la réponse de la Municipalité.

Conformément à l'article 3, al. 1 et 3 du règlement d'application de la loi sur l'archivage du 4 juin 2011, lequel précise :

Art. 3 Gestion, classement et conservation des documents

1 Chaque autorité fixe par écrit les procédures de gestion, de classement et de conservation de ses documents.

3 Elle conserve ses documents à l'abri du feu, de l'eau, de l'humidité, de la poussière et du vol. Elle prend les mesures organisationnelles et techniques nécessaires pour éviter toute perte, détérioration ou falsification.

Un plan de conservation des archives doit être prévu par les autorités communales.

S'il n'est pas question de mettre en balance la sécurité des habitants et la conservation des documents communaux, une réflexion doit être menée pour trouver une solution pérenne à leur conservation quelle que soit la situation.

Mme la conseillère Christine Blatti-Villalon soulève pour sa part qu'il lui semble impossible de déplacer les archives dans un délai de cinq jours en cas d'urgence et invite le Conseil à refuser cette réponse.

M. le Président rappelle que l'on peut émettre une prise de position sur les réponses mais que ces dernières ne sont pas soumises à un vote formel du Conseil.

Vœu N° 2 :

L'aide mémoire pour l'attribution des terrains agricoles communaux, tel que proposé par le Service de l'agriculture, est à valider par une décision municipale. La commission propose que ce document, une fois finalisé, soit mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Réponse :

La Municipalité retient l'idée de la commission de gestion et examinera la nécessité de se munir d'un tel aide-mémoire, sachant que le nombre de terrains à disposition a toujours permis de satisfaire les agriculteurs intéressés.

La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Carole Guérin donne lecture de la prise de position de la COGES sur la réponse de la Municipalité.

Le cadre doit être fixé pour permettre d'attribuer nos parcelles en toute impartialité et pour que les agriculteurs intéressés soient au courant des critères d'attribution, surtout s'il s'agit de nouveaux exploitants.

Vœu N° 3 :

La commission propose d'établir un tournus de la surveillance du Centre sportif et du complexe de la Servanne par le service de conciergerie lorsque les locaux sont utilisés par des sociétés locales en soirée.

Réponse :

Bien que cet objet soit du ressort exclusif de la Municipalité, celle-ci admet que cette idée n'est pas nouvelle et qu'elle y pense depuis longtemps. Sa mise en œuvre n'est toutefois pas aisée et elle poursuit ses réflexions.

La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Carole Guérin donne lecture de la prise de position de la COGES sur la réponse de la Municipalité.

Ce vœu a déjà été formulé depuis plusieurs années. Bien que la Municipalité y réfléchisse, les déprédations régulières sur le bâtiment et dans les salles demandent de trouver des solutions.

Par ailleurs, le rôle de la Commission de gestion est bien de vérifier les affaires courantes de la Municipalité et de relever certains éléments lorsque cela lui semble utile.

M. le conseiller Pierre Athanasiadès estime que les locaux sont mis à disposition des sociétés locales et que c'est de leur responsabilité de surveiller les allées et venues.

Vœu N° 4 :

La procédure d'adjudication de travaux et mandats d'étude est à appliquer de manière plus systématique, l'inventaire et l'état des lieux des bâtiments permettant d'anticiper les besoins. Des délais de réponse courts peuvent en outre être formulés aux entreprises contactées en cas d'urgence, s'il paraît clair que les sommes engagées dépasseront CHF 3'000.00.

Réponse :

La Municipalité n'a pas connaissance de la procédure évoquée par la commission de gestion. Conformément aux titres VI et VII de la directive municipale sur les règles et usages de la Municipalité pour la législature 2021 - 2026, disponible sur le site internet communal, la Municipalité fixe comme suit les compétences financières des services de l'administration, dans le cadre du budget de fonctionnement :

- chef de service jusqu'à fr. 5'000.00
- municipal responsable jusqu'à fr. 10'000.00
- Municipalité dès fr. 10'001,00.

Toute dépense supérieure à fr. 10'000.00 par objet doit être soumise à la Municipalité. La proposition du service devra obligatoirement mentionner le mode de couverture financière de la dépense.

Pour toute adjudication de sa compétence, la Municipalité décide tout d'abord de la procédure retenue en fonction de la législation sur les marchés publics et d'un esprit de libre concurrence.

En cas de soumission restreinte par appel, les services fixent, en principe, la liste des entreprises à consulter et en informent la Municipalité. Les adjudications par la Municipalité interviennent sur la base d'un tableau comparatif établi par le service intéressé.

La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Carole Guérin donne lecture de la prise de position de la COGES sur la réponse de la Municipalité.

<p>Le vœu demande à ce que la procédure d'adjudication pour des travaux réalisés par des entreprises soit appliquée de manière plus systématique. En l'occurrence, la Municipalité nous a affirmé qu'au-delà de CHF 3'000.00 de travaux, plusieurs entreprises devaient être contactées sous forme d'appel d'offre. Le pointage effectué par la commission a montré que cela n'a pas toujours été le cas. Nous appelons à plus de rigueur dans ce domaine-là.</p>

Mme la conseillère Gaëlle Valterio demande à ce que la Municipalité respecte impérativement le droit fédéral et le droit cantonal.

Vœu N° 5 :

Une réflexion sur le système de tarification de l'eau est à mener, afin d'inciter les citoyens à économiser l'eau. Cela permettrait, outre les économies d'eau potable, de décharger en conséquence la Step, en réduisant les taxes et en augmentant le prix du m³ d'eau, tout en maintenant l'équilibre financier du compte relatif à l'eau

Réponse :

La révision des tarifs d'eau potable, taxes pour égout et épuration est à l'étude depuis plusieurs mois, car la taxation basée sur la valeur ECA des bâtiments doit être supprimée.

Compte tenu des chantiers communaux de mise en séparatif des divers quartiers de Bex et afin d'inciter les infiltrations d'eaux claires et, partant, la diminution des eaux « mélangées » envoyées à la STEP, nous voulons réviser tous les règlements et tarifs relatifs aux eaux claires et usées. Bien que nos projets soient basés sur les règlements types proposés par le Canton, divers correctifs et/ou ajustements ont été exigés par le Surveillant fédéral des prix et l'Office cantonal de la consommation.

Des simulations financières sont en cours afin d'adapter les prix au principe de l'autofinancement d'une part et inciter les consommateurs à économiser l'eau d'autre part. Un préavis est prévu avant la fin de l'année 2022, pour une entrée en vigueur des nouveaux tarifs en 2023.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Vœu N° 6 :

Depuis quelques temps, le processus de prise de décision sur les thèmes politiques et financiers du projet de STEP intercommunale n'affiche pas d'avancée significative. Nous demandons que la Municipalité fournisse au Conseil communal un calendrier réaliste des étapes de réalisation du projet de nouvelle STEP et y indique les incertitudes actuelles. Nous demandons également que, sur cette base, des mesures d'entretien adaptées à la durée de vie résiduelle de la STEP existante soient précisées.

Réponse :

Les études et calculs relatifs à la future STEP régionale prévue sur le site chimique de CIMO dans le cadre du projet FuturoSTEP sont en cours depuis quelques années. Ils sont menés par un bureau d'ingénieurs spécialisé dans le domaine.

Il n'est pas inutile de rappeler que des élections ont eu lieu dans les cantons concernés, qui ont modifié la composition de certains exécutifs, et que la pandémie Covid-19 a empêché de nombreuses réunions en présentiel.

Toutefois, les services techniques des communes concernées ont transmis régulièrement au bureau mandaté de nombreuses données quant aux quantités d'eau à traiter, à la longueur des tracés, à l'état des conduites notamment. Le traitement de ces données, destinées à dimensionner les futures installations, a pris un peu plus de temps que prévu.

Des tests sur les processus de traitement sont actuellement en cours auprès de CIMO. Quant aux démarches administratives, les prochaines étapes sont la création d'une SA pour la gestion du réseau et d'une SA pour la maintenance du site FuturoSTEP. Ces étapes devront être avalisées par les municipalités vaudoises et valaisannes.

Dans l'immédiat, nous rappelons que la STEP de Bex a toujours été suivie et entretenue régulièrement afin d'en maintenir et d'en garantir le fonctionnement pour les prochaines années, soit au minimum jusqu'à la mise en service de la FuturoSTEP prévue actuellement pour 2027-2028. Un préavis sera prochainement déposé afin de remplacer les vis d'entrée par des pompes.

La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Carole Guérin donne lecture de la prise de position de la COGES sur la réponse de la Municipalité.

Le vœu a été formulé avec l'objectif que le dossier de la nouvelle STEP soit pleinement maîtrisé au niveau politique. Nous reconnaissons les avancées récentes au niveau technique et sommes conscients de la grande complexité du processus de prise de décision : au vu de cette complexité et suite à l'entrée en fonction des Exécutifs communaux élus en 2020 et 2021, il est envisageable que le calendrier de réalisation soit mis à jour et que la volonté politique générale en faveur du projet soit réaffirmée.

Vœu N° 7 :

Notre commission souhaite que la Municipalité sollicite les TPC afin qu'elle étudie une solution permettant la réservation de courses et d'achat de billets pour les personnes ne possédant pas de smartphone, ou étant peu à l'aise avec ces moyens numériques.

Réponse :

Comme cela a été expliqué à la commission de gestion par M. le municipal M. Dupertuis, la Municipalité s'est inquiétée de cette situation dès la mise en œuvre de MobiChablais. L'étude des solutions appropriées est en cours. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec les TPC à ce propos.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Vœu N° 8 :

La commission propose que soient installées des poubelles permettant le tri sélectif des déchets (aluminium/fer blanc, carton/papier, bouteilles en PET, incinérables) dans tous les bâtiments scolaires de la commune, de manière à promouvoir cette pratique auprès des jeunes.

Réponse :

Suite à cette remarque, la problématique a été soulevée avec la commission verte des écoles et sera analysée.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

6.3 Examen des motions en suspens

M. le Président rappelle la procédure appliquée. Il prend la liste des motions et postulats en suspens dans l'ordre, lit l'intitulé et la conclusion et ouvre la discussion.

Postulat du parti Avançons, du 25 octobre 2017, intitulé « Concept de nos besoins scolaires »

Le préavis n° 2022/01, Futur des bâtiments communaux, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 2 mars 2022, répond à ce postulat puisqu'il permettra d'obtenir une estimation et de valider une planification des implantations scolaires futures, selon les besoins déterminés par la Municipalité.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de ce postulat par 47 oui, 1 non et 2 abstentions.

Postulat du parti Avançons, du 6 décembre 2017, intitulé « Circulation responsable et mobilité douce pour tous dans notre village de Bex »

Le budget 2022 comprend le démarrage d'une étude dédiée à l'amélioration de la mobilité douce dans le centre du village. Ce travail réalisé conjointement entre la commission Mobilité et le Service technique sera soutenu par un bureau spécialisé sur la thématique. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de la réalisation d'une voie verte (piste cyclable) reliant Aigle, Ollon et Bex par la RC780 dans lequel Bex est à la fois membre du comité décisionnel et technique.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Postulat de feu M. le conseiller Eric Maendly du 16 mai 2018 intitulé « Pour un complément d'éclairage public au hameau des Dévens »

Un plan directeur de l'éclairage public est en cours de réalisation et permettra à la commune de qualifier les besoins par secteurs/hameaux en éclairage public. Pour le hameau des Dévens, ce plan permettra de déterminer les besoins et les types d'éclairages nécessaires en regard des autres hameaux de la commune et des possibilités technologiques.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Motion du parti PLR du 6 novembre 2019 intitulée « Conservation du patrimoine »

Le préavis n° 2022/01, Futur des bâtiments communaux, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 2 mars 2022 répond à cette motion puisqu'il permettra d'obtenir une vision et estimation claires des travaux et des priorités à fixer pour la conservation de notre patrimoine communal.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de cette motion par 46 oui, 3 non et 1 abstention.

Postulat des partis Ouverture, PLR et Socialiste du 6 novembre 2019 intitulé « Soutenons nos ménages et entreprises engagés dans la transition énergétique »

Le préavis n° 2021/17, Mise en place et financement du Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (Fonds durable), accepté par le Conseil communal dans sa séance du 6 octobre 2021 répond à ce postulat.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de ce postulat par 48 oui et 2 abstentions.

Motion de feu M. le conseiller Eric Maendly du 13 mai 2020 intitulée « Pour le prolongement du sentier des Mines de Sel »

Les Salines suisses n'ont pas totalement refusé la possibilité de participer à l'aménagement d'une prolongation du Sentier des mines. La Municipalité, prise par d'autres sujets, n'a pas eu le temps de reprendre une étude de faisabilité de ce sentier. Cet objet sera incorporé au projet de nouvel aménagement du site touristique des Mines de sel, actuellement à l'étude.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée

Postulat du parti Avancions, du 24 juin 2020 intitulé « N'oublions pas les enfants à l'Ancien Stand de Vauvrisse – Offrons leur une place de jeux »

Le club service Kiwanis Bex-Salin a commencé la construction en atelier d'engins qui seront installés dans le parc Denise-Duval. La commune a fourni dans la mesure de ses possibilités le bois nécessaire à ces divers jeux, dont la première étape fait actuellement l'objet d'une mise à l'enquête publique.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de ce postulat par 49 oui et 1 abstention.

Motion du parti PLR du 17 octobre 2020 intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement »

Comme pour les élections communales, la commune a mis à disposition des différentes formations politiques engagées dans les élections cantonales des emplacements mobiles loués en localité et d'autres achetés pour les hameaux, qui complètent le dispositif Bex & Arts. La pose des affiches est effectuée par le personnel communal. Cette nouvelle pratique, qui rencontre l'adhésion des partis, sera renouvelée pour les élections à venir.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de cette motion par 47 oui, 2 non et 1 abstention.

Motion du parti PLR du 9 décembre 2020 intitulée « Pour une prise de conscience de la pollution lumineuse et la mise sur pied de mesures visant à une diminution de cette dernière »

La Municipalité souhaite répondre à cette problématique de deux manières. La première sera au travers du futur plan directeur de l'éclairage public qui devra veiller à réduire la pollution lumineuse. La seconde sera par le biais du futur règlement lié au nouveau Plan d'Affectation Communal actuellement envoyé en demande préalable au Canton de Vaud et qui contient des articles liés à la réduction de la pollution lumineuse par le biais des enseignes publicitaires, vitrines commerciales et lumière de bâtiments privés. De plus, des actions de sensibilisation continueront à avoir lieu notamment lors de la nuit des Perséides où l'éclairage public de la commune est éteint dans la nuit du 12 au 13 août.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Postulat des partis Ouverture et Avançons, du 9 décembre 2020 intitulé « Toits solaires »

A l'heure d'écrire ces lignes, l'installation photovoltaïque sur le toit du centre sportif touche à son terme avec une remise du chantier à fin avril. L'installation du toit de la Grande Servanne est planifiée pour les vacances d'été. Ces deux installations permettront de couvrir l'équivalent de 80 ménages. Une fois ces installations en service et les premiers mois de production passés, un rapport sera adressé au Conseil communal en réponse au postulat.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Postulat de M. le conseiller Christophe Grand du 17 mars 2021 intitulé « Pour une transition écologique des parcelles agricoles et viticoles communales »

La commune a entrepris de baisser drastiquement l'utilisation d'herbicides en procédant au désherbage avec de l'eau chaude ou au gaz. Cette technique n'est pas chimique à défaut d'être vraiment écologique ! Les agriculteurs de notre commune respectent les directives PER (prestation écologique requise) et certains ont déjà fait le pas ou sont en cours de transition vers une agriculture bio, qui ne peut être imposée en raison de la liberté de commerce.

Toutefois, la Municipalité ne souhaite pas interférer dans ces choix individuels et pas toujours possibles pour chaque agriculteur. Le passage au bio demande au minimum 2 ans de transition et le respect de directives strictes et compliquées. Selon les techniques connues aujourd'hui, certaines cultures sont plus simples en mode bio que d'autres.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le conseiller Aymeric Dallinge estime que la réponse de la Municipalité n'est pas complète et demande des clarifications. Il encourage le Conseil à refuser le classement de ce postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Conseil refuse le classement de ce postulat par 26 non, 20 oui et 2 abstentions.

Postulat des partis Ouverture et Avançons, du 19 mai 2021 intitulé « Pour une meilleure gestion de nos déchets »

Une commission municipale a été nommée en début de législature et se rencontre régulièrement pour traiter notamment des sujets proposés par les postulants, soit :

- *analyse des besoins et propositions visant à réduire les déchets urbains communaux,*
- *réflexions concernant les éco-points ou les poubelles,*
- *actions liées au ramassage des déchets.*

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Motion des partis Ouverture et Avançons du 19 mai 2021 intitulée « Pour une indemnisation des membres du bureau de vote »

L'objet de cette motion a été traité dans le cadre du préavis n° 2021/13, Rémunération des autorités communales, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 6 octobre 2021.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de cette motion par 48 oui, 1 non et 1 abstention.

Postulat du parti PLR, du 19 mai 2021 intitulé « Le Bélier...écolo... et les immeubles communaux »

Le préavis n° 2022/01 « Futur des bâtiments communaux », accepté par le Conseil communal dans sa séance du 2 mars 2022, répond à ce postulat puisqu'il permettra d'obtenir une vision des priorités et des choix fixés par la Municipalité pour la rénovation ou la vente de certains immeubles.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Le Conseil accepte le classement de ce postulat par 43 oui, 5 non et 2 abstentions.

Motion de M. le conseiller Christophe Siméon du 6 octobre 2021 intitulée « Pour une sécurisation de l'avenue Biaudet »

Aucune étude n'a commencé pour cette avenue, nos services étant occupés par d'autres objets.

La discussion est ouverte.

M. le conseiller Christophe Simeon encourage les membres de la Municipalité et les services communaux à se pencher sur le sujet.

Postulat du parti Avançons-Ouverture du 6 octobre 2021 intitulé « Il n'y a pas que l'origine, il y a aussi les racines »

Comme annoncé lors du dépôt de ce postulat au Conseil communal, un secteur de nos forêts fait actuellement l'objet d'une étude visant à remplacer les espèces qui y poussent par des châtaigniers. Comme aussi évoqué, il n'y a plus de défrichage total et de replantation dans la gestion de nos forêts à ce jour.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Postulat du parti PAI-UDC du 10 novembre 2021 intitulé « Pose d'une armoire à livres au parc Ausset »

Une étude est en cours pour construire une armoire à livres plutôt que d'installer une ancienne cabine de téléphone, ce qui permettrait une meilleure intégration.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

Postulat du parti socialiste du 15 décembre 2021 intitulé « Pour une nouvelle gestion des parkings de Solalex »

Comme évoqué lors du dépôt de ce postulat, une étude a été réalisée ; des horodateurs seront posés et une synergie a été faite avec le tenancier.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée.

M. le Président ouvre ensuite la discussion générale sur le rapport de gestion de la Municipalité.

M. le conseiller Marc Mundler soulève à satisfaction que sur les préavis bouclés, aucun dépassement ou plus value n'a été constaté.

Il relève également que dans le tableau de la population résidente, le hameau des Monts a disparu. Il remercie de bien vouloir en faire mention dans les prochains rapports de gestion.

6.4 Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances sur les comptes 2021 est lu par M. le conseiller Christophe Barbezat.

M. le Président propose de donner lecture des comptes page par page et s'il y a une remarque, il donnera la parole au rapporteur de la commission des finances puis aux membres présents.

Chapitre 1 Administration générale

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

A la page 12, compte 111.3185, M. le conseiller Philippe Sarda trouve le montant de fr. 20'921.00 pour la rédaction du programme de législature exorbitant.

M. le Syndic précise que dans ce montant est également compris le cachet des consultants.

Chapitre 2 Finances

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 6 Police

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Pas de remarque.

Chapitre 8 Services industriels

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

Pages 56 à 79 Tableau des comptes bâtiments

M. le conseiller Christophe Barbezat lit les remarques de la commission des finances.

M. le conseiller Christophe Simeon rebondit sur la remarque de la COFIN au sujet du poste 3129 Chaleur CAD Hôtel de Ville. Il demande s'il s'agit d'un forfait au kW consommé ou bien s'il y a une évolution du montant demandé en fonction de la fluctuation du prix de l'énergie.

M. le municipal Jean-François Cossetto indique qu'il s'agit d'un montant forfaitaire qui avait été décidé il y a quelques législatures déjà. Ce dernier n'a pas été calculé sur la base du kW et de la consommation. Ce forfait n'a pas changé depuis.

A la page 72, poste 501.590, Mme la conseillère Anne-Lise Cretton demande à quoi correspond le montant prévu sur habits divers.

M. le municipal Jean-François Cossetto lui indique qu'il s'agit des habits des concierges.

La parole n'étant plus demandée, M. le conseiller Christophe Barbezat lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

6.5 Approbation de la gestion et des comptes

Les comptes et la gestion 2021 sont acceptés à l'unanimité.

7. Nomination du Bureau du Conseil pour 2022-2023

7.1 Nomination du (de la) Président(e)

M. le conseiller Philippe Sarda (PLR) est élu par acclamation

7.2 Nomination du (de la) Vice-Président(e)

Mme la conseillère Gaëlle Valterio (Les Verts) est élue par acclamation

7.3 Nomination du (de la) 2^{ème} Vice-Président(e)

Mme la conseillère Marielle Kohli (AO) est élue par acclamation

7.4 Nomination des scrutateurs

MM. les conseillers Julien Desarzens (SOC) et Baptiste Guérin (PAI-UDC) sont élus par acclamation

7.5 Nomination des scrutateurs suppléants

M. le conseiller Qlirim Maloku (SOC) et Mme la conseillère Nathalie Morex (PAI-UDC) sont élus par acclamation.

8. Motions, postulats, interpellations

8.1 Postulat de Mmes les conseillères Fabienne Lauber du groupe « Les Verts » et Sylviane Zuber du groupe Socialiste intitulé « Manifestations publiques et vaisselle consignée»

Mme la conseillère Fabienne Lauber lit le postulat intitulé « Manifestations publiques et vaisselle consignée».

Par 47 oui et 3 non, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

M. le municipal Michael Dupertuis rappelle que la Municipalité a validé la mise en place de gobelets réutilisables en collaboration avec le SEMO. Pour l'heure, aucune obligation d'utilisation de ces gobelets n'a été convenue lors de manifestations des sociétés locales.

Il y aura cependant une volonté d'accompagner les sociétés et organisateurs de manifestations dans cette démarche. Il estime que dans un premier temps, il faut attendre un retour des utilisateurs et déterminer si on peut aller plus loin. En l'état, étant au début du processus, aucune recommandation n'est faite pour ce postulat.

Mme la conseillère Martine Gerber estime qu'on ne peut pas remettre à demain et qu'il s'agit d'une priorité absolue. Elle demande à la Municipalité de prendre ses responsabilités et d'établir un protocole pour l'utilisation de vaisselle consignée.

M. le municipal Michael Dupertuis précise que quelle que soit la décision du conseil pour ce postulat, la Municipalité ira de l'avant dans cette réflexion.

Mme la conseillère Fabienne Lauber précise que ce postulat demande une utilisation de toute la vaisselle consignée et non pas seulement des gobelets.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 27 oui, 17 non et 5 abstentions.

8.2 Postulat de M. le conseiller Philippe Sarda du groupe « PLR» intitulé « Le bon accueil»

M. le conseiller Philippe Sarda lit son postulat intitulé « Le bon accueil ». Ce dernier est cosigné par M. le conseiller Baptiste Guérin.

Par 45 oui et 3 non, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

Mme la conseillère Martine Gerber demande si les postulants intègrent dans leur demande les gens du voyage.

M. le conseiller Philippe Sarda précise que la demande n'est faite que pour des familles ou touristes puisqu'il s'agit d'un endroit avec quelques places seulement. Cela exclut donc les gens du voyage.

Mme la conseillère Valentine Moreillon demande des précisions sur la situation exacte de la parcelle.

La parole n'étant plus demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 36 oui, 6 non et 6 abstentions.

8.3 Postulat de M. le conseiller Philippe Sarda du groupe « PLR» intitulé « Bex a-t-elle déposé les plaques ? »

M. le conseiller Philippe Sarda lit son postulat intitulé « Bex a-t-elle déposé les plaques ? ». Ce dernier est cosigné par M. le conseiller Baptiste Guérin.

Par 46 oui et 2 non, le postulat est jugé recevable. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 39 oui, 6 non et 5 abstentions.

9. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic nous informe que le Canton a refusé les modifications demandées par le Conseil sur l'annexe au règlement communal des sépultures et du cimetière, plus précisément sur les postes tarifs qui avaient été amendés. Le service juridique demande de laisser le texte original. Le règlement sera donc soumis de cette manière afin qu'il soit validé.

Monsieur le municipal Daniel Hediger nous informe que :

- quatre dates ont été fixées au mois d'août pour une mise à disposition du jardin de circulation à la population. Des infos figureront prochainement sur le site de la Commune ainsi que sur l'application ;
- il a rédigé, au nom du CODIR EPOC, la réponse à la motion de Mme Marianne Marsden (pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière). Cette dernière sera transmise au futur Président et le Conseil devrait avoir l'occasion d'en débattre au Conseil d'automne.

Monsieur le municipal Michael Dupertuis nous fait part que :

- par rapport à MobiChablais, une nette amélioration a été notée au niveau de la ponctualité sur l'ensemble du territoire et que l'arrêt à la gare pour les lignes 110 et 119 est fixe ;
- suite à la consultation des nouveaux horaires, la Municipalité se réjouit de la cadence à la demi-heure direction Valais (entrée en vigueur fin de l'année) mais déplore que la cadence à la demi-heure le week-end direction Lausanne ne soit pas effective et ce malgré les promesses faites ;
- lors du Marché bellerin des 4 saisons le samedi 25 juin, le Groupe E sera présent avec un stand. Cela sera également journée portes ouvertes de la Centrale de chauffage avec présentation du plan pour l'extension du chauffage à distance ;
- vous avez la possibilité de commander des pommeaux de douche pour réduire le débit d'eau afin de réduire la consommation d'énergie. Des Flyers sont à disposition auprès de la secrétaire.

Monsieur le municipal Jean-François Cossetto nous informe que :

- une réponse devrait tomber d'ici la fin juin pour l'avenir de la Chapelle Nagelin. Le Conseil communal sera informé courant de l'automne de la décision de la Municipalité sur ce qui va concrètement être fait dans ces locaux ;
- les travaux pour la rénovation du toit du chalet de Bovonne (Ski Club) seront reportés en 2023, faute de tavillons.

10. Vœux et demandes de renseignements

10.1 Vœux et demandes

- M. le conseil Qlirim Maluku demande quelles sont les conditions d'utilisation de la piste de pétanque au Stand de Vauvrise. Est-ce que les personnes qui n'ont pas réservé les locaux ont systématiquement accès à ce terrain ;

- M. le conseiller Christoph Roesler relève quelques problèmes au niveau de la signalisation sur la route aux Posses-sur-Bex (descente depuis Gryon) au niveau des panneaux limitation de vitesse ;
- M. le conseiller Pierre Athanasiadès regrette que, suite au vote électronique, on ne voie plus forcément le détail des votes et demande si le nom des conseillers pourrait être affiché ;
- Mme la conseillère Sylviane Zuber remercie M. le municipal Jean-François Cossetto et le Syndic pour avoir travaillé sur le dossier « Le Muguet » ;
- Des remerciements sont faits par M. le conseiller Christoph Roesler (en collaboration avec le conseiller Matile) au Président pour son année au perchoir en lui rappelant quelques jolies anecdotes. Mmes les conseillères Laurine Blum au nom du PLR et Sylviane Zuber au nom du PS adressent également leurs remerciements au Président.

10.2 Réponses de la Municipalité

Au niveau du vote électronique, Monsieur le Président précise que la manière actuelle d'affichage des votes a été décidée par le Bureau du Conseil, mais le système permet d'afficher le détail. Ce mode de faire peut être revu à la demande des conseillers pour la prochaine année.

Concernant le terrain de pétanque, M. le municipal Jean-François Cossetto précise que ce dernier est réservé aux locataires de l'Ancien Stand mais que néanmoins jusqu'ici l'utilisation de la piste de pétanque est tolérée par tout un chacun pour autant qu'il n'y ait pas de locations.

Monsieur le municipal Daniel Hediger précise que le 30 km/h a été mis en place dans les trois villages. Il se rendra sur place pour constater la situation et la signaler à qui de droit.

Monsieur le Président termine par un petit texte relatant son année de présidence et le plaisir qu'il a eu dans ce mandat. Il remet une petite attention à l'huissière, la secrétaire ainsi qu'à sa maman qui l'ont soutenu durant toute cette année. Il souhaite également une belle année à son successeur M. le Conseiller Philippe Sarda.

Il souhaite un bel été à tous les conseillers et les prie de ne pas oublier de rendre leur zappette. La séance est levée à 21h46 suivie d'un repas et verrée dans les Mines.

Au nom du Conseil communal :

Le président :



Baptiste Guérin



La secrétaire :



Martine Payot